



Communiqué officiel no 16

Document d'orientation sur les Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique (ADACE)

Le Jour du Seigneur et la célébration d'une ADACE

INTRODUCTION

Depuis quelques années, la situation de nos paroisses a beaucoup évolué. Certaines ont été regroupées, de grands ensembles ont été créés, le personnel pastoral a été redistribué. Tout cela a provoqué d'importants changements dans la façon de réaliser les services pastoraux, particulièrement celui de la célébration eucharistique le dimanche et en semaine. Autrefois, il était possible de participer à une messe chaque jour et le dimanche, pratiquement à l'heure de son choix.

La décroissance du nombre des fidèles a entraîné le regroupement des paroisses et la diminution du nombre des assemblées eucharistiques. Les prêtres, moins nombreux et plus fragiles, suffisent à peine aux nombreuses tâches pastorales qui leur incombent. Dans bien des domaines, ils peuvent heureusement compter sur une assistance efficace de la part des personnes laïques qui coordonnent les activités paroissiales et des agents et agentes qui oeuvrent dans les divers secteurs de la pastorale. Mais le nombre des messes célébrées le dimanche a diminué car cette responsabilité ne peut être partagée. Dans certains cas, le service eucharistique dominical ne peut pas être assuré de façon continue.

Pour faire face à la situation, certaines de nos communautés chrétiennes ont eu recours à d'autres types de rassemblements dominicaux comme ce qu'il est convenu d'appeler l'Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique (ADACE). D'autres communautés songent à mettre sur pied de tels rassemblements en prévision du jour où le nombre de prêtres ne suffira plus. Cela pose la question du sens de la célébration dominicale sans eucharistie. Une liturgie de la Parole suffit-elle, même si elle est complétée par la distribution de la communion?

En parlant du dimanche, trois éléments demeurent pourtant inséparables : le Jour du Seigneur ressuscité, l'assemblée ecclésiale et la célébration eucharistique. Les trois sont inséparables en vertu d'une tradition fondatrice que l'Église n'estime pas pouvoir modifier. C'est, de façon première et fondamentale, le dimanche que le Seigneur ressuscité, par son Eucharistie, fait son Église, c'est-à-dire la rassemble et la fait participer à sa vie.¹

Pour demeurer fidèles à célébrer le Jour du Seigneur alors qu'il n'est plus toujours possible de célébrer l'Eucharistie dominicale au sein de chaque communauté, voici une réflexion sur « Le Jour du Seigneur » et quelques orientations susceptibles d'appuyer un discernement quant à l'opportunité de célébrer une ADACE avec des pistes pour sa mise en œuvre.

LE DIMANCHE : JOUR DU SEIGNEUR

dies dominicus

Jour de la création nouvelle et de l'attente de la venue définitive du Seigneur
le huitième jour

ORIGINE

**« Ils se montraient assidus à l'enseignement des apôtres
fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. »²**

Depuis son origine, l'Église a toujours eu à cœur de célébrer le Jour du Seigneur, en mémoire du jour où le Christ est ressuscité d'entre les morts. De tout temps, les chrétiens et les chrétiennes ont considéré comme essentiel à leur identité le rassemblement dominical qui actualise la rencontre du Ressuscité pour en vivre jusqu'à sa venue définitive³.

Le Concile oecuménique Vatican II l'a rappelé : « L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le Jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, en entendant la Parole de Dieu, et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâce à Dieu qui les a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts (1 Pierre 1,3). Aussi, le jour dominical est-il le jour de fête primordial. »⁴

¹ D'après la Commission épiscopale de liturgie, « Le Dimanche », Paris, Centurion, (1991) p. 146.

² Actes 2, 42.

³ O.N.L., Notes pastorales pour les Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique. Études canadiennes en liturgie no 6 (1996) p. 39, no. 4.

⁴ Constitution sur la liturgie, no. 106.

À partir de cette vénérable tradition, on a pu identifier trois composantes essentielles pour une célébration complète du Jour du Seigneur : *l'assemblée, l'enseignement et l'action de grâce.*

L'assemblée (εκκλησια)

L'assemblée est le rassemblement des fidèles par le Seigneur. Cela manifeste que l'Église ne naît pas d'elle-même mais qu'elle est convoquée par Dieu. Elle est à proprement parler le peuple de Dieu, organiquement structuré, présidé par le prêtre qui agit en la personne du Christ-tête.

Ainsi constituée, l'assemblée peut se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu en se faisant attentive à la proclamation des Écritures comme à l'application qui en est faite par le prêtre ou le diacre à l'homélie. Ensuite, sous la présidence du prêtre, l'assemblée célèbre le sacrifice eucharistique qui rend actuel le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur. Enfin, les fidèles, réunis en assemblée dominicale sont dispersés dans le monde pour y proclamer l'Évangile par la parole et le geste.

En l'absence de prêtre, le peuple de Dieu est quand même convoqué au rassemblement dominical afin qu'il demeure signe de l'Église, qu'il témoigne de sa foi au Christ ressuscité, qu'il écoute sa Parole et prie d'une même voix. Ce rassemblement révèle en même temps l'espérance de sa venue dans la gloire à la fin des temps.

L'enseignement (διδασκαλια)

L'enseignement, par l'écoute de la Parole et son commentaire, constitue une des composantes essentielles de la célébration du Jour du Seigneur. De plus, la communauté rassemblée autour des Écritures témoigne de sa foi en la présence réelle du Ressuscité alors que sa Parole est proclamée en Église.

Comme le rappelle le Concile Vatican II, le Christ « est présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les saintes Écritures. Enfin, il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux+ (Matthieu 18, 20). »⁵

L'action de grâce (ευχαριστια)

L'Église trouve son fondement dans l'action eucharistique où le mémorial des gestes du Seigneur est célébré sacramentellement. Elle s'y ressource, s'éduque et se renouvelle. »⁶

⁵ Constitution sur la liturgie No 7.

⁶ Notes pastorales, op.cit. p. 40, no 7b.

C'est dans et par l'Eucharistie que s'édifie le Corps du Christ. Car la vie du Ressuscité y circule en chacun de ses membres. Chacun est appelé à accueillir le Corps du Christ en répondant à l'invitation des Pères : « deviens ce que tu reçois. »

Cette action de grâce se déploie ensuite par la mission dans le monde, dans la vie de tous les jours, où les chrétiens, nourris par la Parole et le Pain, soutenus par leur participation à l'assemblée, s'engagent à colorer les activités humaines aux couleurs de l'Évangile.

**« Le pain que nous rompons n'est-il pas communion au Corps du Christ.
Dès lors, puisqu'il n'y a qu'un seul pain, nous sommes tous un seul corps;
car tous nous participons à cet unique pain. »⁷**

A D A C E

Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique

**« Quand deux ou trois sont réunis en mon nom,
je suis là, au milieu d'eux. »⁸**

« L'Église reconnaît que la célébration eucharistique demeure la forme la plus élevée de louange et de prière. Cependant, là où les communautés ne peuvent célébrer l'Eucharistie, les croyants n'en sont pas moins tenus de se rassembler afin de se nourrir à la table de la Parole et de faire monter vers le Seigneur des prières de supplication et de louange. »⁹

C'est donc dire que là où on ne peut pas célébrer l'Eucharistie, les fidèles chrétiens sont néanmoins convoqués à un rassemblement qui les réunit autour de la Parole de Dieu. Cette parole est considérée comme une substantielle nourriture puisqu'elle exprime l'une des présences réelles du Christ au milieu de son peuple. Ainsi inscrite dans une authentique liturgie de l'Église, la Parole convoque le Peuple de Dieu, l'alimente et l'envoie en mission.¹⁰

Parce que le Jour du Seigneur doit être célébré, la communauté est quand même convoquée en l'absence du prêtre, à se rassembler pour lire les Écritures, prier ensemble et être envoyée dans le monde pour témoigner de l'Évangile. Cette communauté convoquée et rassemblée demeure le signe de la foi au Christ ressuscité et devient un témoignage pour le monde.

⁷ 1 Corinthiens 10, 16-17.

⁸ Matthieu 18, 20.

⁹ Notes pastorales, *op. cit.* p. 6 no. 5.

¹⁰ D'après les Notes pastorales, *op. cit.* p.6, no.7.

UN DISCERNEMENT À EXERCER EN ÉGLISE

Puisque la privation de l'Eucharistie dominicale demeure une anomalie pour une communauté, les célébrations de l'ADACE « doivent être considérées comme une mesure provisoire, jamais comme une solution définitive. »¹¹ Il faudra toujours insister sur l'aspect exceptionnel et temporaire de cette mesure.

La décision d'autoriser la célébration de l'ADACE revient à l'évêque après consultation de son Conseil presbytéral¹². C'est lui qui doit confirmer le bien fondé pastoral, théologique et liturgique de ce type de célébration.

Avant d'en faire la demande à l'évêque, voici quelques critères de discernement à considérer :

- L'opportunité de regrouper les communautés locales pour la célébration de l'Eucharistie.
- La réorganisation de l'horaire des messes dans le secteur pastoral et, si possible, l'assurance qu'il y ait toujours la célébration de l'Eucharistie dans une église principale.
- Toujours vérifier la possibilité d'avoir recours à des prêtres ou à des religieux disponibles et en état de célébrer, en veillant à ce qu'ils aient autant que possible un lien avec la communauté où ils seront envoyés.
- La qualité de la vie fraternelle de la communauté.
- La mobilité des fidèles en milieu urbain ou rural. Il faudra évaluer les possibilités de déplacements d'un lieu à un autre et aussi tenir compte de la situation des fidèles.
- La présence d'une équipe qualifiée pouvant prendre en charge la célébration.
- Dans toute la mesure du possible, on maintiendra le principe établi par le directoire pour les célébrations dominicales en l'absence du prêtre : « une réunion ou une assemblée de ce genre ne peut jamais se dérouler le dimanche dans les lieux où la messe a été ou sera célébrée le même jour, y compris la veille, même si c'est dans une autre langue; de même, il ne convient pas de réitérer le même jour une telle assemblée. »¹³

TYPES D'ADACE

Lorsqu'on envisage la célébration d'une ADACE, d'autres décisions sont à prendre :

- Le choix du type d'ADACE : liturgie de la Parole avec ou sans distribution de la communion ou liturgie psalmique du soir ou du matin :

¹¹ Directoire de la congrégation pour le culte divin pour les célébrations dominicales en l'absence de prêtre, (30 juin 1988).

¹² Notes pastorales, *op.cit.* p.31 No 24.

¹³ Voir les Notes pastorales *op.cit.* p. 31, no 21. On examinera avec grand soin la possibilité de déroger à ce dernier principe au cas où il apparaîtrait nécessaire d'offrir plus d'une ADACE dans un même lieu le dimanche.

- La célébration de la Parole est une véritable action liturgique. C'est dire que le Christ Jésus est réellement présent dans la Parole proclamée et qu'il entre en dialogue avec son peuple. Par la prière et les chants, l'assemblée répond à son appel et traduit son désir d'engagement dans la vie quotidienne.
- On peut prévoir la distribution de la communion lors d'une ADACE, mais cela ne doit pas devenir un automatisme. En ce cas, pour éviter toute confusion avec la célébration eucharistique, on offrira une catéchèse préalable aux membres de la communauté.¹⁴ On doit comprendre que si la communion eucharistique est habituellement offerte en dehors de la messe, il y a risque de confusion et de dévalorisation tant de l'Eucharistie que du ministère presbytéral.
- La liturgie psalmique du matin ou du soir s'inspire de la Liturgie des Heures. La communauté prie les psaumes proposés soit pour le dimanche matin, soit pour la veille, le samedi soir. Elle accueille les textes des Écritures prévus pour ce dimanche particulier.

MISE EN OEUVRE

Une fois l'autorisation reçue de tenir une ADACE, il est de la responsabilité de chaque milieu de :

➤ À long terme :

- Avertir la communauté de la tenue de l'ADACE et assurer une catéchèse appropriée en faisant bien ressortir la différence entre une telle célébration et la célébration de l'Eucharistie. Toute confusion entre ces deux types de célébration causera la perte du sens de l'Eucharistie proprement dite.
- Confier l'animation de l'ADACE à des membres de la communauté formés et délégués par le pasteur tout en demeurant sous sa responsabilité.
- Utiliser le livre de célébration *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* comme référence principale pour la mise en œuvre de l'ADACE.¹⁵
- Au cas où le prêtre serait empêché au dernier moment de célébrer l'Eucharistie, il faudra prévoir la possibilité de pouvoir compter sur quelques personnes aptes à prendre la relève pour diriger la prière de l'assemblée. On pourrait alors s'appuyer sur un déroulement adapté et préparé à l'avance, ou, en cas d'urgence, utiliser le *Prions en Église*, en omettant la prière eucharistique et certaines autres prières en lien direct

¹⁴ Pour éclairer une décision en ce sens, on pourra se référer à la note théologique et pastorale No 3 du Comité de théologie de l'AÉCQ intitulée : « *Communier ou non aux célébrations de la Parole? Un discernement à exercer* » (27 novembre 2007).

¹⁵ Office national de liturgie, CECC (1995). Ces *Notes pastorales pour les Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* constitueront une référence complémentaire.

avec l'Eucharistie (par exemple, la prière sur les offrandes et la prière après la communion).

➤ À court terme :

- La « présidence » de la prière de l'assemblée sera assurée par une personne désignée par le prêtre responsable de la communauté. Cette personne devient responsable de l'ensemble du déroulement de la célébration. Elle dirige la prière de l'assemblée du lieu choisi à cet effet, ailleurs qu'au siège présidentiel du prêtre et raisonnablement éloigné de ce lieu. Elle rappelle la présence du Christ par et dans l'assemblée. La liturgie de la Parole est au cœur de la célébration. La Parole de Dieu est proclamée à l'ambon, à partir du lectionnaire. Les lectures bibliques seront celles du temps liturgique, c'est-à-dire les lectures propres au dimanche. En l'absence de ministre ordonné, des laïques peuvent être autorisés par l'évêque à proposer une réflexion sur la Parole de Dieu.
- S'il y a liturgie de communion, il est important que les fidèles comprennent que la communion est toujours une participation à une célébration eucharistique vécue par une communauté rassemblée. Idéalement, on ira chercher le pain eucharistique dans un lieu de culte voisin où l'Eucharistie est célébrée ce même jour plutôt que de se servir de la réserve du lieu.
- C'est au moment de la conclusion que l'on recueillera les offrandes et que l'on communiquera les informations concernant la vie de la communauté. Suivront la bénédiction prévue au rituel et l'envoi de l'assemblée à aller exercer sa mission concrète dans le monde.

Pour une meilleure compréhension du mystère eucharistique, il serait bon que « les fidèles qui participent régulièrement à des ADACE puissent vivre les différents modèles de célébration, et pas seulement la célébration de la Parole avec communion eucharistique. Qu'ils aient la possibilité de connaître diverses formes de rencontre de prière et de partage de la Parole, car on peut approfondir le sens de l'Eucharistie même lorsqu'on fait l'expérience de son absence, lorsqu'on « jeûne » de l'Eucharistie. »¹⁶

CONCLUSION

« C'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous. »¹⁷

« La Parole de Dieu, l'Eucharistie et le ministère sacerdotal sont des dons que le Seigneur offre à l'Église, son épouse. Ils doivent être accueillis et plus encore demandés comme une grâce de Dieu. C'est dans l'assemblée dominicale que l'Église

¹⁶ AÉCQ, Note théologique et pastorale no. 3, *op.cit.*

¹⁷ Jean 13, 15.

se réjouit au plus haut point de tels dons, car elle y rend grâce à Dieu, dans l'attente de la pleine jouissance du jour du Seigneur. »¹⁸

La célébration de l'Eucharistie constitue le point de référence indispensable de la célébration de l'ADACE. Celle-ci ne peut se comprendre en elle-même, comme une entité indépendante et de valeur égale. C'est ce qu'exprime la première proposition pour l'ouverture de la célébration dans le rituel proposé pour les *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* :

*Aujourd'hui, en ce Jour du Seigneur,
partout dans le monde,
le Peuple de Dieu se rassemble
pour écouter la Parole de Dieu,
et pour y répondre par la louange.
Nous attendons dans l'espérance le jour
où nous pourrons de nouveau
célébrer l'Eucharistie en mémorial
de la mort et de la résurrection du Christ.
Notre communauté se rassemble
en communion avec toute l'Église.
Nous sommes également unis
à notre pasteur ...
à nos frères et sœurs
des communautés voisines
qui sanctifient ce Jour du Seigneur
en célébrant le repas du Seigneur.*

En foi de quoi, j'ai signé, à Longueuil, ce 26 janvier 2009.

† Jacques Berthelet, C.S.V.
évêque de Saint-Jean-Longueuil

Jean-Pierre Camerlain, prêtre
chancelier

¹⁸ Notes pastorales op.cit. p.30, no. 17.